

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'HOSPITALITE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE

Juin 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	Prescription_01 (Ecart_01)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
1 - Gouvernance	Prescription_02 (Ecart_02)	Etablir l'intervention effective d'un médecin-coordonnateur et sa quotité d'intervention afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	3 mois	Contrat de travail établissant clairement l'intervention du médecin-coordonnateur au sein de l'EHPAD et sa quotité d'intervention sur cette fonction.
2 -Ressources Humaines	Prescription_03 (Ecart_03)	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Qualifications prouvées des agents intervenant la nuit
1 - Gouvernance	Recommandation_01 (Remarque_01 Remarque_04 Remarque_05)	Elaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris la directrice, le médecin coordonnateur et le cadre de santé afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
1 - Gouvernance	Recommandation_02 (Remarque_02)	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service. (Recommandation ANESM Décembre 2009 : "Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service")		

1 - Gouvernance	Recommandation_03 (Remarque_03)	Formaliser dans des compte-rendu les décisions prises en réunions d'équipe de direction.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_04 (Remarque_06)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_05 (Remarque_07)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_06 (Remarque_08)	Élaborer et diffuser auprès des personnels de l'établissement une fiche de procédure de distribution des médicaments hors présence IDE.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_07 (Remarque_09)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.		
3 - Gestion des risques	Recommandation_08 (Remarque_10)	Systématiser auprès du personnel le retour d'informations portant sur les évènements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement.		

350049664_EHPAD STV LA FLEUR DE SEL